

## Convention d'utilisation des salles des Fêtes « La Halle » ou « Le Parayré »

Little			
La commune de Sainte-Foy-de-Pe	eyrolières, représentée pa	ar son Maire ou par :	
	, titulaire d'une d	élégation de signature en dat	e du :
Et			
Monsieur ou Madame			, Responsable de la location
Domicilié(e) :			
Téléphone :	Port	able :	
Courriel :		@	
s'engage à le respecter :  o à utiliser les locau o à rendre en parfa • Le (la) responsable de la l utilisés	a location reconnaît avoi  ix, l'équipement, le matér it état le bien loué. ocation reconnaît avoir vi  ocation a justifié de son a  La Halle  x s'étendra du  re de participants	r pris connaissance du règle riel dans les conditions prévue isité les locaux et les voies d'a ssurance en responsabilité civ Le Parayré au	accès qui seronteffectivement vile à (heure)
wature de la mannestation et pre			
Nombre de personnes :		·	
L'utilisateur se portera garant afi (respect des règles de sécurité). L	•	•	oit en aucun cas dépassé
_		les services de secours si néc iquement le soir après 17h et 64 56 23	
Fait à Sainte-Foy de Peyrolières, le	<u></u>		
Le (la) responsable de la location Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »		<b>Vu pour accord</b> François VIVES Maire de Sainte-	Fov

